



CONCOURS DE TALENT JEUNESSE 2017 DE L'ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Présenté par
la PEI Mutual Insurance Company
et
l'Association des expositions de l'Î.-P.-É.

www.peiae.ca



Le Concours de talent jeunesse de l'Î.-P.-É. est fièrement présenté par la PEI Mutual Insurance Company et l'Association des expositions de l'Î.-P.-É.



Grâce à l'appui généreux continu de la PEI Mutual Insurance Company, ce concours continue de donner l'occasion aux jeunes Insulaires talentueux de se présenter leurs talents extraordinaires.

Nous aimerions profiter de cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements et toute notre appréciation à PEI Mutual pour sa générosité et son appui.



Critères d'admissibilité au Concours de Talent Jeunesse

Le concours est ouvert uniquement aux artistes non professionnels, ages entre 13 et 21 ans, qui sont des residents de l'Île-du-Prince-Édouard. Chaque personne participant à une presentation dans le contexte du concours, qu'elle soit soliste ou member d'un groupe, doit avoir au moins 13 ans et ne doit pas avoir atteint 22 ans à l'ouverture des foires participantes de cette année.

Aux fins du Concours de talent jeunesse, un artiste professionnel se définit comme suit:

- a. Artiste qui gagne plus de 16000\$ pour l'exercice de son art (après recouvrement des coûts) en une année donnée;
- b. Personne qui est member d'un syndicat;
- c. Personne qui a un agent «professionnel» ou un impresario lui cherchant du travail dans l'industrie du spectacle et du divertissement;
- d. Personne qui chante ou qui est le principal artiste d'un CD mis sur le marché pour distribution commerciale dans le cadre de contrats avec des maisons de disques qui sont payées pour en faire la promotion.

Une preuve d'âge sera requise.

Les participants peuvent s'inscrire à l'un des Concours de talent jeunesse, ou à la totalité des concours organisés à l'Î.-P.-É., à condition qu'ils ne se soient pas déjà qualifiés pour la finale provinciale. Un participant qui a gagné la finale provinciale n'est plus admissible aux futures Concours de talent jeunesse de l'Î.-P.-É.



Lieux des concours ayant lieu à l'Î.-P.-É. en 2017

Tignish Irish Moss Festival

Date: le 30 juin, 2017–18h30
Lieu: Tignish Credit Union Arena
Personne-ressource: Chelsea Murphy
Adresse: Boîte 57, Tignish
C0B 2B0
Téléphone: 902-882-2600
Courriel: chelseamurphy77@hotmail.com

PEI Potato Blossom Festival

Date: le 19 juillet, 2017–19h00
Lieu: O'Leary Community Rink
Personne-ressource: Eileen Conway-Martin
Téléphone: 902-859-3757
Courriel: econwaymartin@gmail.com

L'exposition agricole et le Festival acadien

Date: le 14 août, 2017–19h00
Lieu: Centre Expo-Festival
Personne-ressource: Eric Richard
Téléphone: 902-315-2593
Courriel: ericrichard@eastlink.ca

PEI Provincial Exhibition/Old Home Week

Date: le 16 août, 2017–19h30
Lieu: Charlottetown Civic Center
Adresse: Boîte 3070, Charlottetown
C1A 7N9
Téléphone: 902-629-6623
Courriel: info@oldhomeweekpei.com

Provincial Plowing Match and Agriculture Fair

Date: le 20 août, 2017–18h00
Lieu: Dundas Fair Grounds
Personne-ressource: Elaine MacLennan
Téléphone: 902-583-2113
Courriel: emaclennan@msn.com

Summerside Lobster Carnival

Date: le 14 juillet, 2017–19h00
Lieu: Carnival Grounds, Credit Union Place
Personne-ressource: Marlene Campbell
Téléphone: 902-432-1298
Courriel: wyatt.programs@city.summerside.pe.ca

Prince County Exhibition

Date: le 27 juillet, 2017
Lieu: Jacques Cartier Arena, Alberton
Personne-ressource:
Adresse: c/o Exhibitions Office
Boîte 169, Alberton, C0B 1B0
Téléphone: 902-853-3013
Courriel: pcex2013@gmail.com

Tyne Valley Oyster Festival

Date: le 6 août, 2017–14h00
Lieu: Community Sports Center
Personne-ressource: Danielle MacDougall
Téléphone: 902-206-2705
Courriel: macdougallpd@gmail.com

Inscrivez-vous en ligne a tvoysterfest.ca sous
Date limite d'inscription: premier 12 pour
enregistrer lorsque
l'inscription est annoncé.
Ce concours est pour les chanteurs seulement!

Kensington Community Harvest Festival

Date: le 22 août, 2017–19h00
Lieu: Kensington Community Garden
Complex
Personne-ressource:
Adresse: P.O. Box 418
Kensington PE, C0B 1M0
Téléphone: 902-836-5348
Courriel: cgardens@pei.aibn.com

Musique enregistrée pour accompagnement

À compter du 1er janvier 2017

Les participants sont responsables de la qualité de la musique téléchargée. Ils doivent apporter une sauvegarde en cas d'erreur. Les formats acceptables pour la musique sont: CD, Mp3 players, iPhones, et USB sticks.

Catégories

Voici les catégories du concours:

1. Chanson solo
2. Instrumental solo
3. Danse Solo
4. Groupe vocal
5. Groupe instrumental
6. Groupe de danse
7. Variétés solo
8. Groupe de variétés

À noter: Il n'y a pas de limite au nombre de membres d'un groupe.

À noter: Les catégories du concours servent à prévoir l'horaire des présentations, à clarifier l'admissibilité et à déterminer les critères d'évaluation. Chaque présentation sera jugée par rapport aux autres présentations peu importe la catégorie.

Concours

Les concours se tiendront à neuf foires ou festivals à l'Île-du-Prince-Édouard. Une personne peut participer à n'importe quelle de ces concours. Par contre, une personne ne peut pas s'inscrire dans plus de deux catégories par concours. Une personne peut aussi participer aux concours des autres foires de cette année à condition de ne pas s'être qualifiée pour la finale provinciale à une foire antérieure.

Règlements généraux de la notation par les juges

Les concurrents seront jugés d'après les points suivants:

- Habileté naturelle—25%
- Qualité de la prestation—25%
- Présence sur scène et apparence appropriée—25%
- Relation avec le public—25%

Il y aura au moins trois juges pour chaque concours local.

La décision des juges du concours est finale. On ne permettra aucune discussion de la part des organisateurs du Concours de talent jeunesse concernant toute décision prise.

Règlements à l'intention des participants

Afin d'assurer que votre prestation respecte les règlements du Concours de talent jeunesse de l'Î.-P.-É., veuillez lire l'ensemble des règlements du concours sur le site www.peiae.ca. Le non-respect des règlements entraînera la disqualification du concours.

À noter: Les candidats et candidates doivent choisir des chansons dont les paroles sont appropriées. Le juge peut décider de disqualifier quelqu'un qui interprète une chanson aux paroles vulgaires ou suggestives.

Prix en argent

Première Place: \$300

Deuxième Place: \$150

Troisième Place: \$75

À noter: Ceci est l'argent du prix minimum obligatoire. Un événement peut augmenter le montant si elle sont capable.

Finale provinciale du Concours de talent jeunesse

La finale provinciale du concours aura lieu au Centre de recreation Évangéline le 1 septembre à durant la cérémonie d'ouverture de l'Exposition agricole et le Festival acadien de la region Évangéline. Le gagnant recevra un prix en argent de 750\$, deuxième place recevra 350\$ et troisième place recevra 150\$.

Renseignements sur l'inscription

Il est possible de se procurer un formulaire d'inscription sur le site www.peiae.ca

Veuillez imprimer le formulaire, le remplir et le signer (ou demander à un parent/tuteur de le signer si vous avez moins de 18 ans). Faites parvenir le formulaire d'inscription au coordinateur du concours apparaissant dans la liste des lieux de concours, et ce, avant la date limite précise.

À noter: Vous devez soumettre un formulaire d'inscription pour chaque concours auquel vous souhaitez participer.

Pour obtenir plus de renseignements...

Veuillez communiqué avec:

Jean Tingley

Coordonnateur du Concours de talent jeunesse de l'Î.-P.-É.

(902)621-0526 or tingley@pei.sympatico.ca

PEIAE Office: (902)368-4848 or peiexhibitions@gov.pe.ca

www.peiae.ca

